



**Parc national de La Réunion**  
**2023 - 005**  
Garde-moniteur au secteur Nord  
Inspecteur de l'environnement

### **1. Conditions d'accès**

Poste de catégorie B ou C ouvert aux fonctionnaires et notamment aux techniciens de l'environnement ou aux agents techniques de l'environnement ou aux non titulaires ; ces agents sont inspecteurs de l'environnement assermentés et commissionnés.

RIFSEEP groupe 1 pour les Agents Techniques de l'Environnement ou groupe 3 pour les agents Techniciens de l'environnement. Pour les autres grades à déterminer.

Date de vacance : **vacant**

### **2. Contexte et organisation**

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires.

Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financier de l'établissement.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- un siège situé à la Plaine des Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et quatre services techniques
- et quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), St Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

### **3. Nature de l'activité**

Sous l'autorité du responsable de secteur d'affectation, le garde-moniteur participe aux actions de connaissance, protection et valorisation des patrimoines naturel et culturel menées par le parc :

- collecte des informations et des données sur l'état des espèces, des habitats naturels, des milieux et des sites naturels et culturels en vue de la mise en place et à l'application de protocoles scientifiques (faune, flore, culture)
- participe à la mise en œuvre des actions contre les EEE (espèces exotiques envahissantes) : diagnostic sur le terrain, intervention, suivi,



- contribue à des actions d'accueil, de sensibilisation et d'information auprès de publics diversifiés (scolaires, grand public, professionnels, etc.)
- participe à l'animation territoriale sur l'ensemble des sujets stratégiques pour l'Etablissement (aménagement du territoire, agriculture, tourisme, etc.) dans le cadre d'un dialogue avec la population et les usagers du Parc.
- participe à l'instruction et au suivi des autorisations délivrées par le parc (pour des manifestations sportives, de travaux de la recherche scientifique, etc. en cœur de parc)
- assure la surveillance du territoire et exerce des activités de police de l'environnement définies dans le cadre de la Stratégie de police de l'Etablissement. En tant qu'Inspecteur de l'Environnement", il est assermenté et commissionné pour rechercher et constater les infractions aux réglementations du Parc. Il rédige en ce sens les écrits et rapports afférents aux missions.

Remarque : Au-delà des actions de terrain, ce poste présente donc une dimension relationnelle, administrative et rédactionnelle.

#### **4.Relations hiérarchiques et fonctionnelles**

Le garde-moniteur est placé sous l'autorité hiérarchique du responsable de son secteur d'affectation ou de son adjoint et sous l'autorité fonctionnelle du technicien d'encadrement qui encadre ses missions de proximité.

L'agent se conforme impérativement aux règles en vigueur au sein de l'établissement, et notamment le règlement intérieur et les notes de sécurité terrain.

Son activité s'inscrit dans des projets et il travaille donc en lien fonctionnel avec les autres services de l'Etablissement, sur les sujets transversaux et stratégiques de l'Etablissement.

En tant qu'Inspecteur de l'Environnement, chargé de missions de police judiciaire définies par la loi, il exerce ces missions sous l'autorité du Procureur de la République.

#### **5.Savoir-faire et compétences requises**

Savoirs :

- Connaissance du patrimoine naturel et culturel réunionnais et de leurs enjeux.
- Connaissance du contexte institutionnel et réglementaire des espaces protégés
- Connaissance des enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire réunionnais,

Une bonne connaissance de la biodiversité réunionnaise serait appréciée.

Savoir-faire et aptitudes :

- Bonne condition physique
- Capacité d'orientation et de progression en terrain difficile et milieu naturel
- Maîtrise des outils courants de bureautique
- Utilisation du GPS, de l'outil informatique et web ; SIG apprécié et/ou capacité d'acquisition
- Aisance en expression écrite et orale, capacité de rédaction, aptitude à rendre compte
- Technique de médiation et de gestion des situations difficiles/ défense pour les missions de police

Savoir-être et qualités relationnelles :

- Posture d'écoute et d'adaptation
- Capacité à travailler en équipe et capacité à intervenir auprès de différents publics
- Goût pour le dialogue territorial
- Disponibilité et adaptabilité aux natures des missions de terrain particulières (horaires décalés, sur terrains naturels variés, par tout temps)



- Sens de l'organisation
- Compréhension et pratique du créole appréciées

**NB : Seront privilégiés les candidats Inspecteurs de l'environnement** - Dans le cas où le/la candidat(e) retenu(e) ne disposerait pas de l'assermentation, le commissionnement serait à acquérir impérativement via une formation prise en charge par l'établissement permettant d'assurer le poste dans sa globalité.

## 6. Conditions et moyens d'exercice

- Bonne condition physique - Permis B obligatoire avec utilisation des véhicules de service pour les déplacements professionnels sur les zones du secteur
- Disponibilité, ponctuellement en week-end et jours fériés

## 7. Localisation des postes

Résidence administrative de l'antenne Secteur Nord : Saint Denis de La Réunion

Des déplacements fréquents ont lieu principalement, sur l'ensemble des communes du secteur d'affection :

## 7. Conditions de rémunération :

Pour les candidats fonctionnaires : selon dernière situation statutaire

Pour les candidats contractuels : selon conditions de reprise d'ancienneté prévues au décret n°2016-1697 (sur présentation de justificatifs d'emploi) et de classement sur la grille de rémunération des personnels d'exécution.

## 8. Modalités de dépôt des candidatures

**Date limite de dépôt des candidatures** : au plus tard le **04 juin 2023**

La candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae ainsi que des derniers compte rendu d'évaluation professionnelle, du dernier arrêté de situation indiciaire (pour les fonctionnaires) et de **la date de disponibilité** est à transmettre **exclusivement** à l'adresse courriel suivante : [contact-rh@reunion-parcnational.fr](mailto:contact-rh@reunion-parcnational.fr), (demande d'accusé de réception automatique).

**Prise de poste souhaitée dès que possible (poste vacant)**

- **Personnes à contacter pour information**

Monsieur Guillaume PAYET – Adjoint de secteur Nord- Responsable par interim  
[guillaume.payet@reunion-parcnational.fr](mailto:guillaume.payet@reunion-parcnational.fr)

Madame Viviane ROUDAIRE – Secrétaire générale adjointe - RRH  
[viviane.roudaire@reunion-parcnational.fr](mailto:viviane.roudaire@reunion-parcnational.fr)